



ENCADR'FLASH

Égalité Femmes-Hommes, 6ème accord, un pas en avant pour les salariés !

La CFE-CGC Groupe RATP a choisi de signer le 6^{ème} accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

Nous avons été entendus sur les revendications suivantes :

- **Le congé maternité peut être prorogé d'un maximum de 4 semaines en cas de congé pathologique** résultant de la grossesse ou de l'accouchement (article L 1225-21 du code du travail) et pris en compte par la CCAS et la RATP comme tel. Ceci permet ainsi à la salariée concernée de **bénéficier d'un avancement à la moyenne**.
- **Déblocage des PEE et CET dans les cas de situations de violences intrafamiliales**, qui permet à tous, hommes comme femmes, de disposer de moyens permettant de mettre leurs proches ou eux-mêmes en sécurité.
- Sensibilisation des acteurs à **une meilleure reconnaissance et prise en compte des pathologies** en lien avec la santé féminine ou masculine **pour disposer du Congé Spécial d'Ordre Médical (CSOM)**. Ce point permet, entre autres, aux femmes souffrant d'endométriose de disposer d'un aménagement relatif aux contraintes subies.

Ces points sont des avancées majeures et en lien avec l'évolution sociétale, toutefois la CFE-CGC Groupe RATP regrette que le nouvel accord ne soit pas plus ambitieux sur les mesures et dispositifs internes à l'entreprise, qu'ils concernent l'organisation du travail, les conditions de travail ou les parcours professionnels.

Nous constatons encore que les biais d'évaluation font porter aux hommes et aux femmes des contraintes différenciées qui ne respectent pas la stricte égalité professionnelle.

La CFE-CGC Groupe RATP a signé le 6ème accord égalité au regard des avancées proposées qui concernent aussi bien les hommes que les femmes dans des situations de grandes difficultés. Nous ne pouvons demeurer inactifs face à ces situations de vie et resterons vigilants pour un meilleur équilibre de vie.

Nous continuerons bien évidemment à être attentifs et aux côtés de l'ensemble des salariés qui se sentent victimes de discrimination liées à leur genre, et continuerons à défendre et être force de proposition pour obtenir des progrès sur ces points.

N'hésitez pas à interpeller vos délégués CFE-CGC